

## Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 16 janvier 2015

Service instructeur
POLE GESTION MOYENS SUPPORTS

**N°** CP-2015-1-3-4

Service consulté

# ROUTES DEPARTEMENTALES PROGRAMMES A131, A132, A156 ET A171 AFFECTATION ET DESAFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Résumé : Dans le cadre du présent rapport et selon le règlement financier dans son article 9.6, il vous est proposé de procéder à l'ajustement des affectations par opération sur les programmes A131 "Travaux de renforcement sur routes départementales" (+ 9 811 €), A132 "Travaux de calibrage" (+ 2 789 €), A171 "Aménagement cyclable sur domaine départemental" (+ 6 000 €), A156 "Acquisitions de matériel" (+ 53 400 € en recettes).

Il est aussi proposé d'approuver la convention à conclure avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour percevoir une subvention de 53.400 € au titre de l'acquisition de matériel de désherbage alternatif aux herbicides.

Enfin, il est proposé d'autoriser le Président à signer avec les partenaires concernés, les conventions et avenants portant sur les programmes correspondant aux Travaux de calibrage des chaussées en traverse d'agglomération et Aménagements cyclables sur domaine départemental, sur la base des conventions-types ou avenants-types déjà approuvés par l'assemblée départementale.

#### 1) Travaux de calibrage des chaussées en traverse d'agglomération :

## Programmes A131 et A132

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime des programmes A131 et A132, les affectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte de l'évolution de la part départementale prévue par les conventions de co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre des opérations de calibrage des chaussées en traverse d'agglomération.

Le montant total des ajustements s'élève à 9 811 € sur le programme A131 et 2 789 € sur le programme A132, détaillé comme suit :

N° opération	Nom de l'opération	AP		
		Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
2014 A131 36789	CHAVANNES SUR ETANG RD 32	50 000 €	20 000 €	70 000 €
2014 A131 36790	PFETTERHOUSE RD 24	35 000 €	- 10 189 €	24 811 €
Total		9 811 €	94 811 €	

N° opération	Nom de l'opération	AP		
		Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
2010 A132 14112	FORTSCHWIHR RD 47/10	64 323 €	2 789 €	67 112 €
		Total	2 789 €	67 112 €

## 2) Aménagements cyclables sur domaine départemental :

## Programme A171

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A171, les affectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte du coût réel des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Le montant total des ajustements s'élève à + 6~000~€ sur ce programme, détaillé comme suit :

N° opération	Nom de l'opération	AP		
		Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
2013 A171 36776	GE HERRLISHEIM - COLMAR	50 000 €	6 000 €	56 000 €
		Total	6 000 €	56 000 €

#### 3) Acquisition de matériel :

#### Programme A156

Dans le cadre de l'acquisition d'un matériel de désherbage alternatif aux herbicides, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a octroyé au Département une aide financière de 60 %, soit **53 400 €**.

Cette recette doit faire l'objet d'une affectation complémentaire en recettes, détaillée comme suit :

N° opération	Nom de l'opération	AP (recettes)		
		Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
2014 A156 17116	RENOUVELLEMENT MATERIEL	-	53 400 €	53 400 €
		Total	53 400 €	53 400 €

Je vous propose de bien vouloir :

- affecter et désaffecter les montants d'autorisations de programme indiqués ci-dessus,
- approuver la convention à conclure avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, permettant au Département de percevoir une subvention de 53 400 € au titre de l'acquisition, par le Département, de matériel de désherbage alternatif aux herbicides, et m'autoriser à signer cette convention,
- m'autoriser à signer, au titre du programme A131, avec les communes de CHAVANNES-SUR-ETANG et de PFETTERHOUSE, les avenants aux conventions en cours relatives aux travaux de calibrage des chaussées en traverse d'agglomération, pour l'attribution de subventions, respectivement à hauteur de 70 000 € et 24 811 €, sur la base de l'avenant-type approuvé par délibération du Conseil Général n°CG-2011-5-3-9 le 7 décembre 2011,
- m'autoriser à signer, au titre du programme A132, avec la commune de FORTSCHWIHR un avenant à la convention en cours relative aux travaux de calibrage des chaussées en traverse d'agglomération, pour l'attribution d'une subvention de 67 112 €, sur la base de l'avenant-type approuvé par délibération du Conseil Général, n° CG-2011-5-3-9 le 7 décembre 2011,

-

- m'autoriser à signer, au titre du programme A171, avec la commune de HERRLISHEIM, un avenant à la convention en cours relative aux aménagements cyclables sur domaine départemental, pour l'attribution de subventions, à hauteur de 56 000 €, sur la base de l'avenant-type approuvé par délibération de la Commission Permanente, n° CG-2010-11-3-3 le 24 septembre 2010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER